

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 5 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi cinq avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Maférima **DIAGNE**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Vincent **COSTE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**), Loubna **EDNO-BOUFAR** (procuration Jean-Claude **FEUGAS**), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Stéphane **PERES DIT PEREY**).

Absent(e)s excusé(e)s :

Salim **KOÇ**, Grégoric **FAUCON**, Myriam **LECHARLIER**.

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29

N° 2019/05.04/24

RESSOURCES HUMAINES : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL
AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Maférima DIAGNE est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Philippe QUERTINMONT, Adjoint délégué au projet de ville, à la modernisation des services et aux affaires générales, explique à l'assemblée délibérante que :

Lorsqu'un litige oppose la Ville à un tiers, le règlement de ce litige peut donner lieu à une transaction par laquelle les parties s'accordent sur des concessions réciproques. Il se formalise par un protocole dont la signature met un terme au contentieux.

Il s'agit en l'espèce d'un litige issu de la rupture avant terme pour faute grave au 31 décembre 2018 du contrat de travail d'un agent sous contrat de droit privé. Une erreur de procédure a conduit au dépôt d'un recours à l'encontre de la décision et à la demande d'un règlement du litige par la voie transactionnelle.

Les parties se sont accordées sur le versement d'une indemnité couvrant le préjudice estimé, pour un montant de 2.454,66 €. Cette somme sera mandatée sans délai auprès du comptable public.

Avis favorable de la Commission Ville moderne et numérique du 4 avril 2019.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville comme pour la partie adverse d'un règlement transactionnel du litige qui les oppose.

DECIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel selon les modalités évoquées ci-dessus.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

24 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
1 - Groupe Lormont Avenir.

ABSTENTION :

1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 8 avril 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**